

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS ET LE : **TREIZE AVRIL**

A LA REQUETE DE :

La **SCP BTSG 2**, représentée par Maître Clément THIERRY, ès qualité de mandataire judiciaire de la société civile immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social est nommé à cette fonction par jugement du Tribunal judiciaire de LYON en date du 25 janvier 2022,

Ayant constitué Avocat en la personne de **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, du barreau de LYON, y demeurant 20 Rue Eugène Deruelle 69003 LYON, au Cabinet duquel domicile est élu,

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

AGISSANT EN VERTU :

- d'une ordonnance rendue par Madame le Juge Commissaire près le Tribunal judiciaire de LYON le 23 février 2023, notifié le 23 février 2023 à , dont l'accusé de réception a été signé le 13 mars 2023 :

- autorisant la SCP BTSG 2 à faire procéder dans les formes prescrites par la Loi en matière de saisie immobilière à la réalisation judiciaire de la propriété de la , située à VAULX EN VELIN 69120, 11,12 et 13 chemin des Barques consistant en un appartement de type F4, situé au 6^{ème} étage de l'immeuble, comprenant quatre pièces principales, une cuisine, un hall d'entrée, une salle de bains, WC, loggia placards et dégagements, en un cellier au 6^{ème} étage, un garage et un parking extérieur, sur la mise à prix de 30 000 euros
- désignant tout huissier de justice compétent aux fins notamment de pénétrer dans les lieux et de dresser un procès-verbal descriptif et réaliser les diagnostics immobiliers.

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

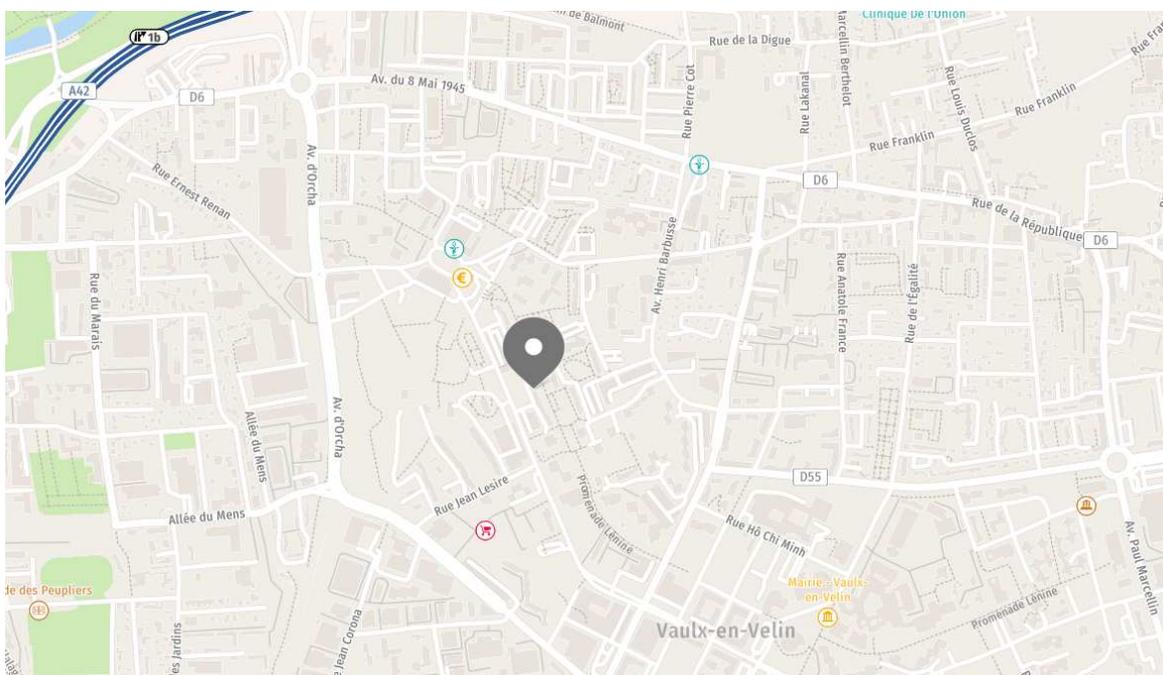
CERTIFIE :

M'être exprès transportée ce jour, à 09 heures 45, commune de **VAULX EN VELIN 69120, 11 Chemin des Barques**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à la

L'immeuble est situé à :

- 1,1 km de la Mairie de VAULX EN VELIN, située Place de la Nation,
- 1,1 km d'un supermarché, 98 Avenue Gabriel Péri à VAULX ENV VELIN
- 650 mètres d'une école primaire, située 43 Rue Ernest Renan à VAULX EN VELIN,
- 1 km d'un collège, situé 10 Avenue Henri Barbusse à VAULX EN VELIN,
- 1,1 km du lycée, situé 5 Rue du lycée à VAULX EN VELIN,

Et à proximité du boulevard Laurent Bonnevey et de l'A 42.



Sur place, j'ai rencontré Madame

J'ai procédé en sa présence et celle de Monsieur FERNANDES, représentant le cabinet d'expertise JURITEC, 8 rue Jean Bart à 69003 LYON,

PORTE PALIERE :

La porte est recouverte sur sa face intérieure d'un placage bois.

Elle est équipée de deux verrous.

La porte fonctionne difficilement. Elle est équipée d'une tringle en partie haute.

HALL D'ENTREE :

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage. Un carreau est fissuré.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture comportant quelques petites traces.

Présence d'un combiné interphone.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état.

Le mur latéral gauche dos à l'entrée est constitué de quatre placards à deux portes coulissantes en partie basse, équipés de rayonnages ou de tringles pour penderie et de placards à deux portes coulissantes en partie haute.

Dans le premier placard se trouvent le disjoncteur et un tableau porte-fusibles.





SALON – SALLE A MANGER :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état sur ses deux faces.

La pièce comporte deux parties :

- Côté salle à manger :

Le sol est recouvert de carrelage en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux battants en PVC en état. Elle est équipée d'un store extérieur à manivelle.

A gauche de cette porte-fenêtre, se trouve un radiateur.



Cette porte-fenêtre donne accès à un balcon dont :

- le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage,
- les murs sont revêtus de l'enduit de façade.

La sous-face du balcon supérieur est en état.

Il est délimité par un garde-corps métallique.

Du ferrailage est apparent en partie basse du mur latéral gauche dos à la porte-fenêtre.

L'éclairage fonctionne correctement.





Côté salon :

Cette pièce est accessible par une ouverture sans porte recouverte de toile de verre revêtue de peinture en état.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage dont deux carreaux apparents sont fissurés.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Un radiateur est visible sur le mur en face de l'ouverture.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux battants dont l'encadrement PVC est en état. Elle est équipée d'un store extérieur à manivelle.

Elle donne sur le balcon sus-décrit.



CUISINE :

La porte à un battant est recouverte de peinture en état sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage, comportant plusieurs carreaux ébréchés.

Les plinthes carrelées sont en état.

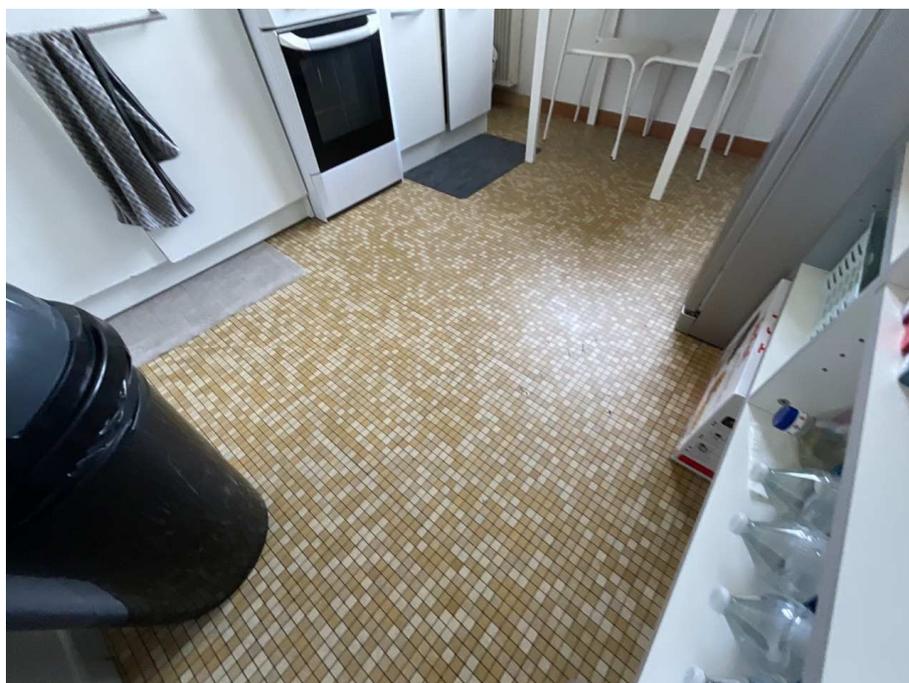
Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture en état d'usage et sur trois faces de faïence murale.

Le plafond est revêtu de toile de verre recouverte de peinture en état.

La pièce est équipée d'un évier à deux bacs avec égouttoir en inox sur un placard à une porte.

Elle est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC en bon état à gauche de laquelle se trouve un radiateur.

La fenêtre est équipée de volets en PVC.



SALLE DE BAINS :

La porte à un battant est recouverte de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage ancien comportant quelques fissures et éclats.

Les murs sont revêtus de faïence murale en état, surmontée de toile de verre revêtue de peinture en état.

Le plafond est recouvert de toile de verre revêtue de peinture en état.

La pièce est équipée :

- d'une vasque sur un meuble à deux portes, robinet mitigeur eau chaude/eau froide,
- d'une baignoire avec flexible, douchette et robinet mitigeur eau chaude/eau froide, dont la jupe carrelée comporte un carreau ébréché. La trappe est dépourvue de carreaux.



CABINET DE TOILETTES :

La porte à un battant est recouverte de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage dont trois carreaux sont fissurés et un carreau fissuré comporte un éclat. Un autre carreau comporte un éclat.

Les murs sont revêtus de faïence murale comportant quatre trous dans les joints, surmontée de toile de verre revêtue de peinture en état. Le carreau à la périphérie de l'interrupteur est fissuré.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état.

La pièce est équipée d'un wc siège anglais avec double abattant.



CHAMBRE N° 1 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

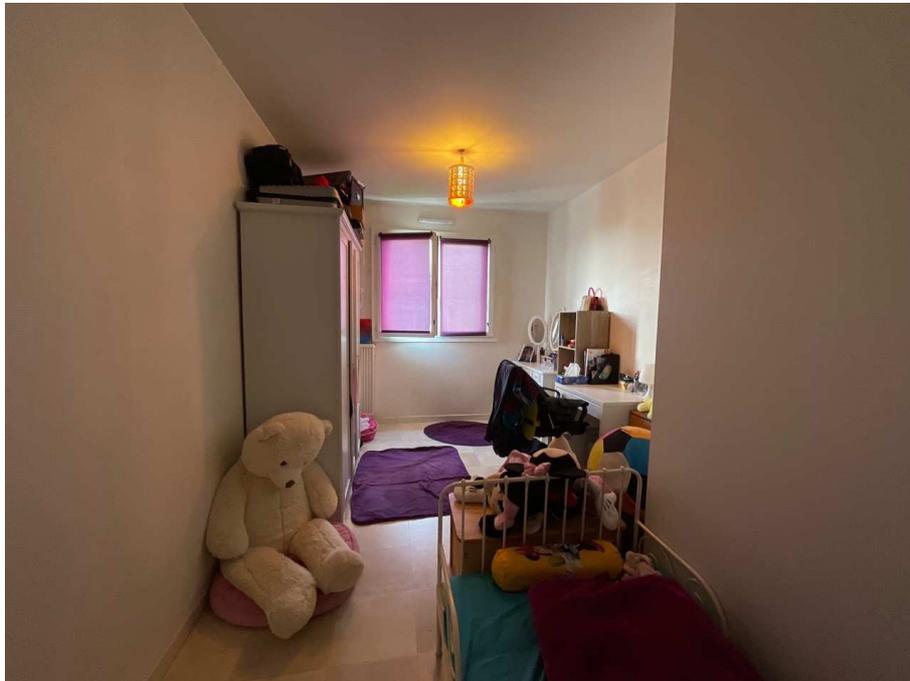
Le sol est recouvert d'un revêtement en PVC en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture comportant une trace noire au niveau de l'arrivée de la poignée et des taches sont près de l'interrupteur.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC, à gauche de laquelle se trouve un radiateur. La fenêtre est équipée de volets en PVC.



CHAMBRE N° 2 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture en état.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC en état, à gauche de laquelle se trouve un radiateur. La fenêtre est équipée de volets en PVC.



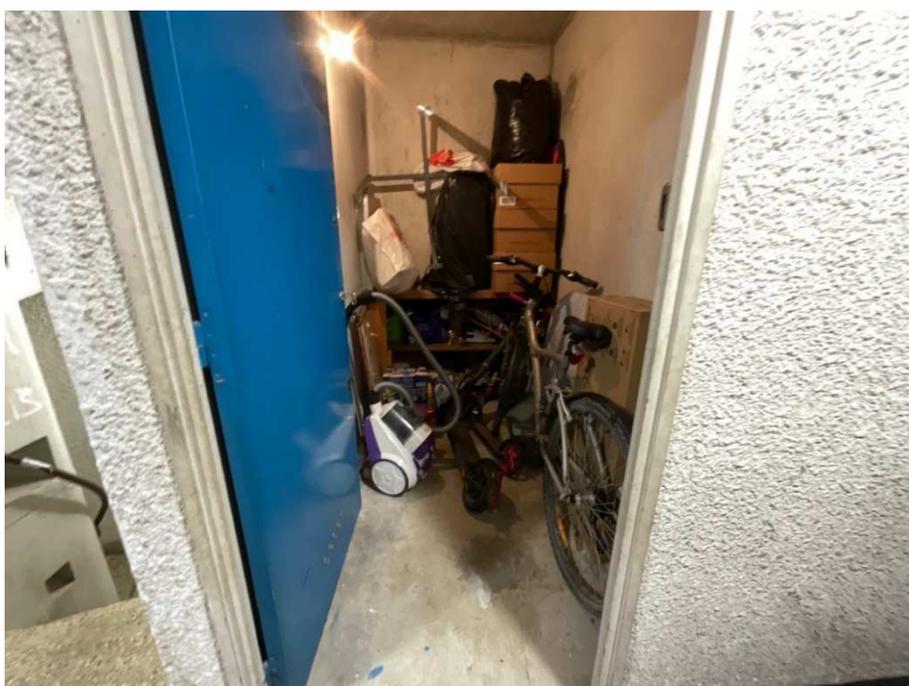
CELLIER (EN FACE DE LA PORTE COTE GAUCHE) :

Accessible par une porte revêtue de peinture bleue comportant des écailles.

Le sol est constitué d'une dalle brute.

Les murs et le plafond sont bruts.

Le local est éclairé par une ampoule sur le mur gauche.



GARAGE n°29 :

Il est situé après le garage portant le numéro 30.

Le portail fonctionne correctement.

Les murs et le plafond sont bruts.



PARKING EXTERIEUR :

Madame déclare qu'il s'agit de la place n°46.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Madame me déclare occuper lesdits biens, avec sa fille mineure, en vertu d'un contrat de bail en date à OULLINS du 29 mars 2016, consenti à Monsieur et à Madame _____ pour une durée de trois années à effet du 30 mars 2016 moyennant un loyer de 502 € outre charges.

CHAUFFAGE :

Il s'agit d'un chauffage collectif au gaz diffusé par des radiateurs, qui assure également l'alimentation en eau chaude.

Selon les documents en ma possession, ces biens immobiliers, propriétés bâties et non bâties, dépendent d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE RHONE S 10 » situé à VAULX EN VELIN 69120, 11, 12, 13 Chemin des Barques, cadastré section AX n°122 pour 6703 m2
Et plus particulièrement au 11 Chemin des Barques :

- **Le lot 70** : soit un appartement de type de type F4, situé au 6^{ème} étage de l'immeuble, comprenant quatre pièces principales, une cuisine, un hall d'entrée, une salle de bains, WC, loggia placards et dégagements,

Et les 81/10000^{ès} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- **Le lot 27** : soit un cellier au 6^{ème} étage, au sud, dont la porte se trouve en face de la porte d'entrée dudit appartement,

Et les 4/10000^{ès} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- **Le lot 328** : soit un garage,

Et les 5/10000^{ès} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- **Le lot 400** : soit un parking extérieur,

Et les 3/10000^{ès} de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'immeuble est soumis aux dispositions du règlement de copropriété dressé par Maître CHAINE, Notaire à LYON, le 25 juillet 1973, publié au 3^{ème} bureau des Hypothèques de LYON le 3 août 1973, volume 1591 n°5031.

Un acte dressé par Maître CHAINE le 6 novembre 1975, afférant aux charges diverses des copropriétaires, a été publié au 3^{ème} bureau des Hypothèques de LYON le 17 décembre 1975 volume 2598 n°6538.

La régie LYONROSE, 5 Rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU, assume les fonctions de syndic de copropriété.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 10 heures 30, je me suis retirée et de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte :	
Article A.444-28	219,16 €
TRANSPORT	7,67 €
TOTAL HT	226,83 €
TVA 20,00 %	45,37 €
TOTAL TTC	272,20 €

